



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 août 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2004-1272

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - 9 794,09 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - 149 502,63 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 28 - 4 206,45 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 26 - 130 751,46 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 28 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 26 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	9 794,09 \$	2 au 6 août 2004
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	149 502,63 \$	2 au 6 août 2004
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	4 206,45 \$	2 au 6 août 2004
Liste des embauches numéro 26	Embauches de personnel temporaire	130 751,46 \$	26 au 30 juillet 2004

Un certificat du trésorier à été émis le 13 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1273

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-30 - 138 244,05 \$ - PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 4 AOÛT 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-30 d'un montant total de 138 244,05 \$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2004.

Un certificat du trésorier à été émis le 13 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1274\* AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 21 OCTOBRE 2004 - IMPÔT FONCIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil :

1. D'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la Maison de la culture au 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 21 octobre 2004 à 10 h et les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 16 août 2004;
2. D'exclure de cette vente pour taxes, à la demande du trésorier et directeur du Module administration et finances, les immeubles suivants : 6333-58-0448, 6532-38-3475, 7140-13-4957, 7338-92-7908, 7740-71-4948;
3. D'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de ladite vente les immeubles dont les propriétaires ont payé auprès du Service des finances;
4. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la susdite vente des immeubles pour impôt foncier impayé, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
5. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
6. D'autoriser le chef de division des transactions immobilières ou le coordonnateur à la division des transactions immobilières à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1275 SOUMISSION 2004 SI 145 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - LOGICIEL DE GESTION DES DOCUMENTS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'implantation du logiciel de gestion des documents comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahiers des charges particulières, bordereau de soumission – offre de logiciel et services et bordereau de soumission – offre de prix.

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- André Scantland, directeur - Direction des systèmes d'information; Livio Retamal, chef de section, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Louise Bisson, analyste et Bernard Savoie, chef à la Section gestion des documents et des archives;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2004-1276

**SOUSSION 2004 SP 173 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DE BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'implantation du progiciel de gestion intégrée de bibliothèque comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahiers des charges particulières, bordereau de soumission – offre de progiciel et services et bordereau de soumission – offre de prix.

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Linda Larivière, analyste programmeur - Direction des systèmes d'informations;
- Simon Cadoret, chef de l'administration, Carole Laguë, chef de division bibliothèque et lettres, Alain Fournier, François Gagnon et Ingrid Moasil, bibliothécaires – Module de la culture et des loisirs;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2004-1277

**AUTORISATION DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUPRÈS DU MENVIQ AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉGOUT SUR LA RUE ISABELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILLION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme CIMA + S.E.N.C. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux d'égout rue Isabelle entre la rue Jolicoeur et le boulevard Riel dans le district électoral de Saint-Raymond/Vanier.

Adoptée

CE-2004-1278\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 1 373 427 - CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DE FRÉVILLE - GRV CONSTRUCTION - 22 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède le lot numéro 1 373 427, cadastre du Québec, rue de Fréville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est en vente depuis 2003 et que le 10 mars 2004 une évaluation établie la valeur marchande à 21 600 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre d'achat pour ledit lot au montant de 22 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque construction neuve contribue au développement de son secteur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 1 373 427, cadastre du Québec à GRV Construction ou ses ayants droit au prix soumis de 22 500 \$ plus T.P.S. et T.V.Q. si applicables et aux conditions de l'offre d'achat type de la Ville avec obligation de construire dans les 12 mois suivants la signature de l'acte de vente.

Le délai de signature exigible de l'acheteur est fixé à 120 jours. En cas de délai additionnel le greffier peut recommander l'annulation de la présente acceptation si le retard est imputable à l'acheteur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1279

**PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA AU 17<sup>E</sup> COLLOQUE ANNUEL LES ARTS ET LA VILLE DU 20 AU 22 OCTOBRE 2004 À MONTRÉAL - 1 800 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier et monsieur Joseph De Sylva à participer au 17<sup>e</sup> colloque annuel Les Arts et la Ville du 20 au 22 octobre 2004 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9 pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311	1 800 \$	Commission des arts

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1280

**SUBVENTION DE 550 \$ - ENTRE DEUX ROUES - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, à l'attention de monsieur Jacques N. Goulet, président, 4, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention pour le roulethon qui se tiendra le 11 septembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - Maire subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de L'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1281**      **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association de Baseball amateur de Gatineau, à l'attention de madame Francine Gagnon, chalet du parc Sanscartier, Plaza Gatineau, C.P. 84105, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Les Voyageurs Pee Wee A, au tournoi provincial qui aura lieu à Boucherville du 4 au 6 septembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1282**      **SUBVENTION DE 1 100 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA, SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire Canada, section de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Brunette, président, 1467, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour leur activité de levée de fonds qui aura lieu le 23 août 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétréau subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion – de St-Raymond/Vanier subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11418-972	200 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2004.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.**

CE-2004-1283

**PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GIROUX AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Christian Giroux a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1767, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1<sup>er</sup> juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Christian Giroux au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1284

**PERMANENCE DE MADAME MYLÈNE DESJARDINS AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mylène Desjardins a été engagée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1767, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1<sup>er</sup> juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Mylène Desjardins au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1285

**PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN RENAUD AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sylvain Renaud a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-257, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et a débuté ses fonctions le 29 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Sylvain Renaud au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 29 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1286** **PERMANENCE DE MADAME LOUISE GIRARD AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise Girard a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-263, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 23 février 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 23 août 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Louise Girard au poste de commis spécialisé – technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 23 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1287** **DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR JEAN CREVIER, SUPERVISEUR ADJOINT TEMPORAIRE À LA SÉCURITÉ À LA SECTION DES ARÉNAS, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Crevier, occupant le poste de superviseur adjoint temporaire au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, section à la sécurité des arénas, Module de la culture et des loisirs a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 8 juillet 2004 au 31 janvier 2005 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Jean Crevier, superviseur adjoint temporaire au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, section à la sécurité des arénas, Module de la culture et des loisirs, un congé sans solde pour la période du 8 juillet 2004 au 31 janvier 2005.

Adoptée

\*\*\* **Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.**

**CE-2004-1288** **DÉMISSION DE MONSIEUR JOCELYN NAULT AU POSTE D'OPÉRATEUR DE BALAI MÉCANIQUE, SABLEUR ET NIVELEUSE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jocelyn Nault, occupant le poste d'opérateur de balai mécanique, sableur et niveleuse au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Jocelyn Nault, au poste d'opérateur de balai mécanique, sableur et niveleuse au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 9 août 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Jocelyn Nault les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jocelyn Nault de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1289\* MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-905 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION PERMIS DU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER ET RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE DES DIVISIONS PERMIS DES CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU, D'AYLMER, DE HULL, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, à sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2004, par sa résolution numéro CM-2004-580, acceptait une modification à la structure organisationnelle de la division permis au Centre de services d'Aylmer et une réorganisation administrative temporaire des divisions permis des Centres de services de Gatineau, d'Aylmer, de Hull, de Buckingham et de Masson-Angers du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accepté la création d'un poste syndiqué, technicien aux permis et administration à la division permis et gestion du territoire du Centre de services d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QU'**une modification doit être apportée au titre du poste de technicien aux permis et administration à la division permis et gestion du territoire du Centre de services d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-905 adoptée le 26 mai 2004 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-580 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2004 concernant le titre du poste de technicien aux permis et administration à la division permis et gestion du territoire du Centre de services d'Aylmer pour le titre suivant :

- Technicien aux permis à la division permis et gestion du territoire du Centre de services d'Aylmer.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1290\* MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2774 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE HULL AFIN DE PRÉVOIR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE CERTAINS FONCTIONNAIRES ET DE CERTAINS CADRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation actuarielle du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull fait état d'un surplus en date du 31 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement dudit régime prévoit des dispositions sur l'utilisation du surplus attribuable aux groupes des fonctionnaires et des cadres;



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ces dispositions, le groupe des fonctionnaires peut utiliser ce surplus qu'en bonifiant leurs prestations et l'association les représentant a demandé à la Ville de s'en prévaloir;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ces dispositions et après entente avec la Ville, l'association représentant les cadres a convenu d'affecter ce surplus à la bonification de leurs prestations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de modifier le texte du régime afin de préciser la bonification des prestations applicables aux fonctionnaires et aux cadres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464 (11°) de la *Loi sur les cités et villes* autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au règlement numéro 2774 concernant le Régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull conformément aux dispositions des annexes A et B et dont les documents font partie intégrante de la présente résolution.

La Vice-présidente du comité de retraite est autorisée, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la loi.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1291

**MANDAT - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - 1171, RUE JACQUES-CARTIER - LOCATION D'EMBARCATIONS DANS UNE ZONE RÉSIDENIELLE - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1005-99 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a constaté l'exploitation illégale d'un service de location d'embarcations au 1171, rue Jacques-Cartier, soit dans une zone résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitant occupe cet emplacement sans autorisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** deux avis ont été signifiés au contrevenant afin qu'il cesse toute opération de location et qu'il retire embarcations, affiches, quais et autres équipements de nature commerciale, mais sans succès :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre les poursuites devant la Cour supérieure du Québec afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau et faire cesser l'exploitation du service de location d'embarcations au 1171, rue Jacques-Cartier.

Adoptée

**CE-2004-1292**      **REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE PALAIS DU VIETNAM, 80, RUE BELLEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**CONSIDÉRANT QUE** des inspections ont permis de constater que l'usage de restaurant pour vendre au sous-sol avait été modifié en usage de débit de boissons alcooliques avec danse;

**CONSIDÉRANT QUE** le détenteur du permis de restaurant pour vendre à permis à un tiers d'exploiter un débit de boissons alcoolisées non autorisé par le permis émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le tout contrairement aux usages permis dans ladite zone :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

**CE-2004-1293**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du club de l'Âge D'Or Les Joyeux Lorettois à l'attention de madame Pierrette D'Aoust-Parent, présidente, C.P. 77033, Gatineau, Québec, J9A 2V4, à titre de subvention pour l'organisation des activités de la saison 2004-2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	500 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1294**      **PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR LUC MONTREUIL AU COLLOQUE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - 15 AU 18 SEPTEMBRE 2004 - VAL-D'OR - 2 800 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la conseillère Denise Laferrrière et le conseiller Luc Montreuil à participer au colloque du réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Val-d'Or du 15 au 18 septembre 2004 pour une dépense maximale de 2 800 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30025	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1295**      **PARTICIPATION DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA, AURÈLE DESJARDINS ET LUC MONTREUIL AU COLLOQUE FONDATION DES RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 29 SEPTEMBRE 2004 - 3 300 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins et Luc Montreuil à participer au colloque de la Fondation des Rues principales qui se tiendra à Québec le 29 septembre 2004, pour une dépense maximale de 3 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 570 \$ à l'ordre de Colloque 2004 – Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	1 100 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	1 100 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	1 100 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2004.

Adoptée

**CE-2004-1296**      **PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION LAURE-GAUDREULT ET DU VOLET AIDE HUMANITAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA C.S.C.V. - 7 SEPTEMBRE 2004 - 70 \$ ET SUBVENTION DE 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité au profit de la Fondation Laure-Gaudreault et du volet aide humanitaire dans les écoles de la C.S.C.V., le 7 septembre 2004.

De plus, ce comité autorise madame Jocelyne Houle et le cabinet du maire à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de A.R.E.Q. Golf C.D., à l'attention de madame Ghislaine Mongeon-Trudel, 286, Chemin Neilon, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	70 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2004.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
 Maire et président  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
 Greffier et secrétaire  
 Comité exécutif